



Aquarium Passion

Habilitation fédérale « Club formateur »

Les associations rassemblent beaucoup de passionnés qui, au-delà de participer à de simples réunions amicales, renseignent, enseignent, conseillent, assistent, éduquent, sensibilisent, forment au niveau de toutes facettes de l'aquariophilie : maintenance des installations, bien-traitance des animaux, protection des écosystèmes, respect de la nature etc. Les aquariophiles deviennent ainsi plus responsables et aptes à renseigner, enseigner, conseiller ...

Ce travail bénévole est trop souvent effectué sans reconnaissance sinon en interne.

Pour mettre en avant ces associations, la Fédération met en place une « habilitation club formateur ».

Cette « habilitation » est avant tout une démarche de qualité ayant pour but de promouvoir l'action des associations qui transmettent leur expérience à leurs adhérents, et au monde de l'aquariophilie en général, en employant toutes formes pédagogiques (vidéos, documents écrits ou numériques, démonstrations, ateliers, ...) permettant la transmission d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être.

Cet « enseignement » touche toutes les facettes de l'aquariophilie : maintenance, élevage, protection et respect de l'environnement aquatique etc. Il permet également aux aquariophiles de se rendre responsables et actifs au niveau de la bienveillance animale.

Formateurs

Peut être qualifiée de formateur toute personne maîtrisant une ou plusieurs pratiques liées à l'aquariophilie.

- Titulaire
 - Du certificat fédéral de compétences aquariophiles ;
 - D'un certificat de capacité ;
- Professionnel d'un secteur lié à l'aquariophilie ou personne reconnue comme « expert » dans le domaine touchant la formation¹ ;
- ...etc.

Objectifs

Le seul objectif des séances de formation est de permettre aux aquariophiles de progresser dans la connaissance de leur passion quel que soit leur niveau.

Conditions

Pour demander l'habilitation fédérale « Club formateur », l'association :

- Doit organiser un minimum de 4 séances de formation dans l'année faisant l'objet de la demande ;
- Être fédérée au minimum depuis l'année précédant celle de la demande.

Procédure

L'association qui demande l'habilitation fédérale « Club formateur » doit faire parvenir, au plus tard le 28 février, un mémoire présentant les actions de formation menées l'année précédente.

Une commission fédérale composée de 4 personnes (P. Ancelot, F. Guérin, S. Sanchez, C. Schann) présélectionnera les dossiers qui seront présentés au Conseil d'administration, pour avis définitif, lors de sa réunion de printemps.

Durée de l'habilitation

L'habilitation sera décernée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'attribution.

Matérialisation

L'habilitation sera matérialisée par une affichette à apposer dans les locaux de l'association qui pourra également la mentionner sur tous ses supports de communication, pendant sa durée de validité.

¹ Par exemple : électricien sur la sécurité électrique ; vétérinaire pour les pathologies ; représentant de la DDPP sur la législation ; aquariophile maîtrisant la reproduction d'une espèce etc.



Demande de l'habilitation fédérale

« Club formateur »

Aquarium Passion

Association			
Coordonnées			
Téléphone		Mail	
Site internet		Page Facebook	

Ce document peut être retourné après chaque formation ou être regroupé avec les autres formations de l'année et être envoyé (papier ou mail) avant le 28 février de l'année suivante à :
Secrétariat général FFA 11, allée des Pins 24130 LA-FORCE – ffa@fedeaqua.org

Titre ou thème de la formation									
Date d'organisation		Nombre de participants			Formateur				
Compétences du formateur (titulaire CFCA, capacitaire, domaine professionnel ...)									
Public concerné <i>L'évaluation va du public néophyte (1) à l'aquariophile confirmé (9) Si vous estimez ne pas pouvoir répondre, cochez NSP</i>									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	NSP
Moyens utilisés									
Vidéo		Diaporama (Power Point ...)							
Démonstration		Atelier participatif							
Documents écrits		Autres (Précisez) →							
Contenu de la formation									
Nom et signature du Président de l'association					Nom et signature du formateur				